Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260605-DCM0505062026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur SIMON Philippe - Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame THOUIN Séverine – Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etait absent : Monsieur BOURGES Emmanuel qui a donné procuration à Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 avril 2026 par 10 voix pour.

Date de la convocation : 28 mai 2026
Secrétaire de séance : Monsieur BERTHIER Patrice

ORDRE DU JOUR :

1° - Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants
2° - Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de Luitré-Dompierre et La Selle en Luitré
3° - Taxe d'aménagement 2027
4° - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de Châtillon en Vendelais – année 2026
5° - Répartition intercommunale des dépenses de l'école publique de Châtillon en Vendelais – année 2026
6° - Renouvellement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
7° - Indemnisation de particuliers pour services rendus
8° - Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35
9° - Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion d'Ille-Et-Vilaine
10° - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent fonctionnaire SIT
11° - Point à temps 2026 – devis complémentaire –- convention pour cause de circonstances exceptionnelles, imprévisibles et extérieures - demande de fonds de concours
12° - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
13° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260605-DCM0505062026-DE

5° - Répartition intercommunale des dépenses de l'école publique de Châtillon en Vendelais Année 2026 – prise en compte du bilan 2025 - effectif de la rentrée scolaire 2025-2026

Monsieur BOURGES Emmanuel, intéressé par la question, n'a pas pris part aux votes.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 20 avril 2026 adressé par Monsieur le Maire de Châtillon en Vendelais relatif à une demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Châtillon en Vendelais.

Monsieur le Maire ajoute que 10 élèves domiciliés à Princé sont inscrits à l'école publique de Châtillon en Vendelais à la rentrée scolaire 2025-2026 soit 5 élèves en maternelle et 5 élèves en élémentaire.

Les coûts de revient pour un élève en maternelle sont de 1 374.35 € et de 451.36 € pour un élève en élémentaire.

Le montant total sollicité s'élève à : 9 128.55 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 10 voix pour de verser une participation de 9 128,55 €

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 8 juin 2026

Le Maire,

Jean-Claude DENOUAULT



Le secrétaire de séance,

Patrice BERTHIER